

QU'EST-CE QUE FATCA ?

FOREIGN ACCOUNT TAX COMPLIANCE ACT

Le Foreign Account Tax Compliant Act (FATCA) est une loi américaine adoptée en mars 2010 qui vise à lutter contre l'évasion fiscale des personnes américaines (voir définition) détenant des avoirs financiers à l'étranger. Cette loi oblige l'ensemble des institutions financières à identifier au sein de leur clientèle les personnes américaines et à transmettre annuellement les informations sur les avoirs financiers détenus par ces personnes.

L'application de FATCA en France aux sociétés d'assurance

Le 14 novembre 2013, la France, à l'instar d'autres pays, a signé avec les Etats-Unis un accord gouvernemental concernant FATCA (IGA), lequel accord prévoit un échange automatique et réciproque d'informations fiscales. Aux termes de cet accord, qui s'applique à toutes les institutions financières françaises, y compris les sociétés d'assurance et les banques, les informations à collecter dans le cadre de FATCA seront communiquées au fisc français qui les transmettra à son tour au fisc américain (Internal Revenue Service - IRS). Les contrats d'assurance vie et de capitalisation sont concernés par cette réglementation, et sont considérés par l'IRS comme des avoirs financiers devant faire l'objet de cette identification et de ce reporting.

La loi FATCA pour la société Neuflyze Vie

La société Neuflyze Vie, comme toutes les institutions financières, se prépare pour respecter ses obligations qui entreront en vigueur le 1^{er} juillet 2014.

En quoi consiste FATCA ?

FATCA consiste à mettre en place pour le 1^{er} juillet 2014 les procédures nécessaires afin d'identifier les clients personnes américaines (voir définition), à partir d'indices prévus par cette réglementation, **tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales**. Dans le cadre de ces procédures d'identification, il est possible que notre établissement soit amené à vous demander, en fonction des indices en notre possession, des éléments d'information infirmant ou confirmant votre statut au regard de cette procédure d'identification. Il est essentiel que vous répondiez à ces demandes **même si vous pensez ne pas être une personne américaine**.

FATCA consiste ensuite à transmettre annuellement au fisc français les informations requises sur les produits d'assurance **détenus par les clients (personnes physique et morales) américaines** : contrats d'assurance vie souscrits à partir du 1^{er} juillet 2014 et contrats de capitalisation (quelle que soit la date de souscription).

Cette transmission d'informations (montant des avoirs, des revenus, des cessions...) sera progressive et interviendra pour la première fois en 2015 pour l'année 2014.

Et pour les nouveaux contrats ?

Pour les nouveaux contrats d'assurance vie et de capitalisation ouverts à compter du 1^{er} juillet 2014, tant par les personnes physiques que morales, la collecte des informations permettant l'identification des personnes américaines se fera lors de la souscription/adhésion au contrat, sous forme d'autocertification. Le cas échéant, des documents complémentaires pourront alors vous être demandés.

Pour en savoir plus

Visiter le site de l'IRS, www.irs.gov

Vous pouvez également consulter un conseil fiscal notamment si vous pensez être une personne américaine et n'avez pas rempli vos obligations déclaratives aux Etats-Unis.

Personne américaine : définition

Cette expression désigne :

- Une personne physique qui est un citoyen ou un résident américain, ainsi notamment une personne ayant un lieu de naissance aux Etats-Unis (sauf renonciation justifiée à la nationalité américaine).
- Une société créée aux Etats-Unis ou relevant du droit américain.

D'autre part, les sociétés dites « passives », c'est-à-dire les sociétés pour lesquelles les revenus financiers ou les actifs financiers sont prépondérants doivent faire l'objet d'une analyse de leur actionnariat.